

**OBJET    DECISION MODIFICATIVE N°3/ 2014**  
**AU BUDGET PRINCIPAL**

---

La présente décision modificative intègre les crédits nécessaires à un soutien plus important au monde associatif financé au moyen d'un virement de crédits provenant du chapitre 011 - Charges à caractère général.

Il est à noter que cette DM s'élèvent, en mouvements réels, à :

- \* 1 000 000,00 euros en dépenses d'investissement,
- \* 300 000,00 euros en dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement prend en compte la participation en compte courant d'associé au profit de la SODIAC pour 1 000 000,00 euros. Cette participation étant susceptible d'être capitalisée par la suite.

La section de fonctionnement se voit modifier du chapitre 011 - Charges à caractère général pour - 654 000,00 euros et du chapitre 65 - Charges de gestion courante pour + 654 000,00 euros.

Les tableaux de la décision modificative détaillent les articles ayant fait l'objet des modifications. Un effort supplémentaire a été demandé aux services pour gérer les dépenses de façon encore plus rigoureuse. L'intégralité de cette économie sera ainsi injectée en faveur des associations, notamment dans le domaine de l'insertion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-1A-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET DECISION MODIFICATIVE N°3/ 2014  
AU BUDGET PRINCIPAL

---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint, présenté au nom de la Commission  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

9 voix contre  
(dont 2 votes par procuration)

pour

Mesdames ANILHA Fernande, Nassimah DINDAR,  
Messieurs HOARAU Serge, HUBERT Richenel,  
MOREL Jean-Jacques,  
Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia

autres élus présents et mandatés

Adopte la décision modificative n°3 au budget principal 2014 qui s'élève, en dépenses et recettes,  
à :

- \* 1 000 000,00 euros pour la section d'investissement,
- \* 300 000,00 euros pour la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-1B-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014

  
Gilbert ANNETTE

2014

## DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	60611	411	Eau et assainissement	1 793 669,13	-50 000,00	
011	60636	114	Vêtements de travail	424 656,23	-20 000,00	
011	611	020	Contrats de prestations de services	5 657 517,10	-15 000,00	
011	611	112	Contrats de prestations de services		-15 000,00	
011	6132	020	Locations immobilières	1 395 917,73	-15 000,00	
011	6156	020	Maintenance	1 771 073,98	-20 000,00	
011	617	110	Etudes et recherches	530 495,99	-21 000,00	
011	617	820	Etudes et recherches		-6 000,00	
011	6188	020	Etudes et recherches	3 084 170,69	-113 000,00	
011	6188	251	Autres frais divers		-121 150,00	
011	6226	020	Honoraires	1 371 969,81	-8 000,00	
011	6231	023	Annonces et insertions		-58 000,00	
011	6247	522	Transports collectifs	706 294,19	-10 000,00	
011	6262	020	Frais de télécommunications	1 500 264,00	-283 151,00	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-2-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

2014

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL**

**Section de Fonctionnement**

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	63512	020	Taxes foncières	1 307 682.50	-220 000.00	
012	64111	020	Rémunération principale	29 673 900.00	100 000.00	
012	64118	020	Autres indemnités	338 200.00	150 000.00	
012	64131	020	Rémunérations	46 878 800.00	255 150.00	
65	657361	20	Caisse des Ecoles	3 140 150.00	106 000.00	
65	6574	020	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	28 002 659.00	654 151.00	
65	6574	64	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		10 000.00	
74	74718	01	Autres	3 895 034.00		300 000.00
			<b>TOTAL</b>		<b>300 000.00</b>	<b>300 000.00</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-2-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

2014

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
16	1641	020	Emprunts en euros	27 862 500,00		1 000 000,00
20	2031	822	Frais d'études	4 393 675,51	200 000,00	
204	20422	020	Bâtiments et installations	1 500 397,67	1 025 000,00	
21	2115	822	Terrains bâtis	2 270 393,23	-500 000,00	
23	2313	822	Constructions	17 403 213,20	250 000,00	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	18 000 546,43	-1 025 000,00	
23	238	822	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	6 511 136,00	50 000,00	
27	271	90	Titres immobilisés (droits de propriété)	102 500,00	1 000 000,00	
			<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

Électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-3-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

**C1**

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		6	0	6	6	0	6
Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants	A	4		4	4,00		4,00
Directeur général des services de commune 80 000 à 150 000 habitants	A	1		1	1,00		1,00
Directeur general des services Techniques Villes de 80.000 ` 150.000 habitants	A	1		1	1,00		1,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		928	53	981	288	397	685
Administrateur hors classe	A	2		2	1,00		1,00
Administrateur	A	1		1	1,00		1,00
Directeur territorial	A	11		11	11,00		11,00
Attaché principal	A	23		23	19,00		19,00
Attaché	A	102	3	105	38,00	32,00	70,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	30		30	24,40		24,40
Rédacteur principal de 2ème classe	B	33		33	12,00		12,00
Rédacteur	B	100		100	38,10	43,00	81,10
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	19		19	1,80	17,20	19,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	46		46	12,00	34,00	46,00
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	185	1	186	37,80	127,90	165,70
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	376	49	425	91,60	142,80	234,40
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1612	582	2194	327	1151	1478

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

**IV**

**C1**

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	2	2	2,00	2,00
ingénieur en chef de classe normale	A	13	13	10,00	10,00
ingénieur principal	A	20	20	15,10	15,10
ingénieur	A	31	32	2,00	12,80
Technicien principal de 1ère classe	B	49	49	42,80	42,80
Technicien principal de 2ème classe	B	43	44	7,00	3,80
Technicien	B	17	17	2,00	15,00
Agent de maîtrise principal	C	54	54	38,00	16,00
Agent de maîtrise	C	63	63	28,00	35,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	9	9	1,00	8,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	49	49	14,00	35,00
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	232	289	56,00	206,00
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	1030	1553	109,00	819,10
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>					
Assistant socio-éducatif principal	B	23	427	14	321
Educateur chef de jeunes enfants	B	1	1	1,00	1,00
Educateur principal de jeunes enfants	B	2	2	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	B	6	6	4,00	4,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	6	6	1,00	2,00
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	2	2	2,00	2,00
Agent social de 2ème classe	C	8	371	2,00	294,80
	C	39	39	4,00	25,00
					296,80
					29,00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-4-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		58	0	58	11	25
Médecin Hors Classe	A	1		1	1,00	1,00
Médecin de 1e Classe	A	1		1	0,00	0,00
Médecin de 2e Classe	A	2		2	0,00	0,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	1		1	0,00	0,00
Puéricultrice cadre de santé	A	1		1	0,00	0,00
Infirmier de classe normale	A	2		2	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure	B	2		2	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	2		2	2,00	2,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	12		12	6,30	5,00
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	34		34	4,00	6,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		1	0	1	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2ème classe	A	1		1		0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		105	0	105	53	73
Conseiller des activités physiques et sportives	A	10		10	5,80	5,80
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	B	13		13	9,00	9,00
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	22		22	16,00	16,00
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	52		52	21,00	38,00



**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

**C1**

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
Opérateur principal des activités physiques et sportives	C	1		1,00	1,00
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	C	3		2,00	2,00
Opérateur Territorial des activités physiques et sportives	C	4		1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		115	1	42	39
Conservateur territorial des bibliothèques de 2eme classe	A	1			0,00
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1		1,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	4			0,00
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	2		1,00	1,00
Bibliothécaire territorial	A	9		6,00	6,00
Directeur d'école municipale de musique	A	1		1,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	5		3,00	3,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	12		8,00	8,00
Assistant de conservation	B	13		1,00	4,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	27	1	21,00	26,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1			0,00
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	6		6,00	6,00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-4-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

**IV**

**C1**

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	33	33	1,00	24,00	25,00
FILIERE ANIMATION (i)		41	41	12	4	16
Animateur principal de 1ère classe	B	3	3	2,00		2,00
Animateur principal de 2ème classe	B	5	5	4,00		4,00
Animateur	B	10	10	1,00		1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2	2	2,00		2,00
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	C	21	21	3,00	4,00	7,00
FILIERE POLICE(j)		97	97	43	0	43
Directeur de Police Municipale	A	1	1			0,00
Chef de service principal de 1ère classe	B	1	1	1,00		1,00
Chef de service principal de 2ème classe	B	4	4	1,00		1,00
Chef de service	B	3	3	1,00		1,00
Brigadier-chef principal	C	26	26	26,00		26,00
Chef de Police Municipale	C	10	10	2,00		2,00
Brigadier	C	15	15	7,00		7,00
Brigadier/Brigadier-chef	C	2	2			0,00
Gardien	C	35	35	5,00		5,00
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		0	0	0	4	4
<b>COLLABORATEUR DE CABINET</b>	<b>A</b>					
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>2986,00</b>	<b>4026,00</b>	<b>798,70</b>	<b>1946,40</b>	<b>2745,10</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégories : A, B ou C.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-4-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>		
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014</b>		
		<b>C1</b>

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014		
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)
		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20141129-14720-4-DE Date de réception préfecture : 09/12/2014
---

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros			
Agents occupant un emploi permanent (6)				5 189 741,88 €			
CONTRACTUELS	A	ADM	0	36 000,00 €	art3al1-poste vacant		1
CONTRACTUELS	A	ADM	0	17 778,60 €	artR2221-75 CGCT		1
CONTRACTUELS	A	ADM	0	149 047,32 €	changement type de temps		3
CONTRACTUELS	A	ADM	0	283 181,04 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		8
CONTRACTUELS	A	ADM	0	37 269,36 €	CDI-Art 21 L2012-347		1
CONTRACTUELS	A	ADM	0	119 979,72 €	CDI-Art3 AL5 L84-53		3
CONTRACTUELS	A	ADM	0	44 453,64 €	CDI-Art3-3 L84-53		1
CONTRACTUELS	A	TECHN	0	30 000,00 €	Art3al5-CatA- fonctions/service		1
CONTRACTUELS	A	TECHN	0	195 182,16 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		4
CONTRACTUELS	A	TECHN	0	36 950,16 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	A	URB	0	40 836,36 €	CDI-Art15-1 L05-843		1
CONTRACTUELS	A	URB	0	259 924,44 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		6
CONTRACTUELS	A	CULT	0	72 358,20 €	CDI-Art20L05-843-rep d'activité		1
CONTRACTUELS	A	CULT	0	141 997,56 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		3
CONTRACTUELS	A	CULT	0	52 084,44 €	Art3-3 Inexistence cadre emploi		1
CONTRACTUELS	A	FIN	0	40 997,04 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		1
CONTRACTUELS	A	FIN	0	44 084,76 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	A	COM	0	112 487,88 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		3
CONTRACTUELS	A	COM	0	34 251,00 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	A	CAB	0	93 848,40 €	Art3-3 Cat A-fonct°/besoins sce		2
CONTRACTUELS	A	CAB	0	51 667,92 €	CDI-Art 21 L2012-347		1
CONTRACTUELS	A	CAB	0	88 509,36 €	Art3-2 Poste vacant		2
CONTRACTUELS	B	ADM	0	22 070,28 €	art3al1-poste vacant		1
CONTRACTUELS	B	ADM	0	112 880,40 €	CDI-Art15-1 L05-843		5
CONTRACTUELS	B	ADM	0	264 265,68 €	Art3-2 Poste vacant		11
CONTRACTUELS	B	ADM	0	317 948,88 €	CDI-deilib N13/2-49 DU 27/04/2013		12
CONTRACTUELS	B	TECHN	0	21 119,76 €	CDI-Art15-1 L05-843		1
CONTRACTUELS	B	TECHN	0	185 593,32 €	Art3-2 Poste vacant		7
CONTRACTUELS	B	TECHN	0	40 744,32 €	CDI-deilib N13/2-49 DU 27/04/2013		2
CONTRACTUELS	B	URB	0	82 441,68 €	Art3-2 Poste vacant		3
CONTRACTUELS	B	S	0	61 530,96 €	CDI-Art15-1 L05-843		2
CONTRACTUELS	B	Ms	0	20 095,56 €	CDI-Art15-1 L05-843		1
CONTRACTUELS	B	Ms	0	26 592,00 €	Art3-2 Poste vacant		1

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>		
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014</b>		<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros			
CONTRACTUELS	B	SP	0	82 121,64 €	CDI-Art15-I L05-843		4
CONTRACTUELS	B	SP	0	66 510,72 €	CDI-Art 21 L2012-347		3
CONTRACTUELS	B	SP	0	107 354,76 €	Art3-2 Poste vacant		5
CONTRACTUELS	B	SP	0	96 387,24 €	CDI-delib N13/2-49 DU 27/04/2013		4
CONTRACTUELS	B	CULT	0	157 059,12 €	Art3-2 Poste vacant		6
CONTRACTUELS	B	CULT	0	153 416,76 €	CDI-delib N13/2-49 DU 27/04/2013		6
CONTRACTUELS	B	ANIM	0	22 170,12 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	B	FIN	0	37 344,60 €	CDI-Art15-I L05-843		1
CONTRACTUELS	B	FIN	0	39 872,88 €	CDI-delib N13/2-49 DU 27/04/2013		2
CONTRACTUELS	B	COM	0	30 299,04 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	B	COM	0	81 321,12 €	CDI-delib N13/2-49 DU 27/04/2013		3
CONTRACTUELS	B	CAB	0	165 966,84 €	CDI-delib N13/2-49 DU 27/04/2013		6
CONTRACTUELS	C	ADM	330	0,00 €	art3a11-poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	ADM	5280	65 386,20 €	Art3-2 Poste vacant		19
CONTRACTUELS	C	TECHN	3300	63 036,24 €	Art3-2 Poste vacant		13
CONTRACTUELS	C	URB	330	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	S	660	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		2
CONTRACTUELS	C	Ms	3342	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		10
CONTRACTUELS	C	SP	0	29 665,08 €	art3a11-poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	SP	1650	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		5
CONTRACTUELS	C	CULT	330	59 590,08 €	Art3-2 Poste vacant		4
CONTRACTUELS	C	PM	990	0,00 €	art3a11-poste vacant		3
CONTRACTUELS	C	PM	660	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		2
CONTRACTUELS	C	ENV	330	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	RS	660	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		2
CONTRACTUELS	C	ENT	330	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	CAB	330	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	CAB	330	0,00 €	Art3-2 Poste vacant		1
CONTRACTUELS	C	CAB	0	225 805,56 €	art110-collaborateur de cabinet		3
NON TITULAIRES	C	ADM	183444	240 766,56 €	A:(CDI)		482
NON TITULAIRES	C	TECHN	72399	52 525,44 €	A:(CDI)		187
NON TITULAIRES	C	URB	8426	0,00 €	A:(CDI)		21
NON TITULAIRES	C	S	47094	22 245,24 €	A:(CDI)		118
NON TITULAIRES	C	Ms	127803	0,00 €	A:(CDI)		324
NON TITULAIRES	C	SP	71404	80 484,84 €	A:(CDI)		187

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-4-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros			
NON TITULAIRES	C	CULT	25606	62 007,60 €	A:(CDI)		67
NON TITULAIRES	C	ANIM	1254	0,00 €	A:(CDI)		3
NON TITULAIRES	C	PM	3290	0,00 €	A:(CDI)		9
NON TITULAIRES	C	FIN	1525	20 598,96 €	A:(CDI)		5
NON TITULAIRES	C	ENV	15218	0,00 €	A:(CDI)		39
NON TITULAIRES	C	COM	500	26 484,36 €	A:(CDI)		2
NON TITULAIRES	C	RS	104262	0,00 €	A:(CDI)		268
NON TITULAIRES	C	ENT	10298	20 591,52 €	A:(CDI)		28
NON TITULAIRES	C	CAB	2934	42 557,16 €	A:(CDI)		10
Agents occupant un emploi non permanent (7)				353 759,16 €			
CONTRACTUELS	A	ADM	0	29 556,96 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	A	URB	0	29 666,40 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	A	CAB	0	65 725,68 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	B	ADM	0	25 126,08 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	B	TECHN	0	22 248,72 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	B	SP	0	109 754,04 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		5
CONTRACTUELS	C	ADM	3960	29 665,20 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		13
CONTRACTUELS	C	TECHN	1650	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		5
CONTRACTUELS	C	Ms	5670	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		17
CONTRACTUELS	C	SP	990	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		3
CONTRACTUELS	C	CULT	330	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	C	FIN	330	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	C	RS	1320	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		4
CONTRACTUELS	C	ENT	330	0,00 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		1
CONTRACTUELS	C	CAB	990	17 558,04 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		4
CONTRACTUELS	C	CAB	1383	0,00 €	Art110-1Collaborateur groupe élu		4
CONTRACTUELS	C	SP	0	24 458,04 €	Art3 Accroissem temp.d'activité		34
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>5 543 501,04</b>			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-4-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

## IV - ANNEXES

	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b> <b>ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014</b>	C1

### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/11/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	RENUMERATION (3) Euros	Fondement du contrat (4)	CONTRAT	Nature du contrat (5)
--	-------------------	-------------	---------------------------	--------------------------	---------	-----------------------

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : police

OTR : Missions non rattachables à une filière

**(3) REMUNERATION :**

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) **CONTRAT :** Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-4-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :

Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
Affermage	VEOLIA	VEOLIA	Société anonyme	Néant
Régie dotée de la seule autonomie financière	AFFAIRES FUNERAIRES	AFFAIRES FUNERAIRES	Régie	Néant
	MARCHE ET DROITS DE PLACE	MARCHE ET DROITS DE PLACE	Régie	Néant
Délégation du service public	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELLERIE ET CASINO DE LA REUNION	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELLERIE ET CASINO DE LA REUNION	Société	Néant
<u>Détention d'une part du capital</u>	SEPRE	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	119 901
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	178 157
	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	873 401
	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	Organisme bancaire	15 236
	BOURBON LUMIERE	BOURBON LUMIERE	SEM	1 524
	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	Organisme bancaire	3 049
	CRCAM	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	Organisme bancaire	305
	SHLMR	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	6 098
	SICA	SICA	Coopérative agricole	381
	SEMIR	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE A LA REUNION	SEM	15 245
	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	SARL	200 000
	DIONYSPOORT	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DIONYSPOORT	SEM	1 300 380
	SEM NORDEV	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU DEVELOPPEMENT DU NORD DE LA REUNION	SEM	43 750

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-5-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>	ASS ST-FRANCOIS D'ASSISE	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	Association Loi 1901	7 471 201,36
	S.I.D.R	SOCIETE IMMOBILIERE DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	207 698 283,23
	SCI PARKING RIEUL	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARKING RIEUL	SCI	121 600,00
	SEDRE	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	34 875 925,54
	SODIPARC	SOCIETE DYIONISIENNE AMENAGEMENT GESTION EQUIPEMENT	SEM	2 059 000,00
	SEMADER	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM	23 138 098,23
	SODIAC	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	116 644 796,29
	S.H.L.M.R	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	147 623 736,43
<u>Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...	21°6 (EX ASSOCIATION 21 DEGRES SUD)	21°6 (EX ASSOCIATION 21 DEGRES SUD)	Association Loi 1901	400 000,00 €
	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPMARN)	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPMARN)	Association Loi 1901	238 924,00 €
	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association Loi 1901	986 750,00 €
	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association Loi 1901	285 500,00 €
	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	Association Loi 1901	197 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-5-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association Loi 1901	88 510,00 €
	ASSOCIATION LES BELIERS	ASSOCIATION LES BELIERS	Association Loi 1901	106 000,00 €
	ASSOCIATION LES HORTENSIAS	ASSOCIATION LES HORTENSIAS	Association Loi 1901	139 000,00 €
	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association Loi 1901	1 411 477,00 €
	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association Loi 1901	100 000,00 €
	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association Loi 1901	96 200,00 €
	ASSOCIATION REUNION ECHECS	ASSOCIATION REUNION ECHECS	Association Loi 1901	111 000,00 €
	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association Loi 1901	327 584,00 €
	ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association Loi 1901	225 200,00 €
ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association Loi 1901	254 318,00 €	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-5-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>	BELLEVUE POUR TOUS	BELLEVUE POUR TOUS	Association Loi 1901	78 416,00 €
	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association Loi 1901	349 098,00 €
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association Loi 1901	159 385,00 €
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association Loi 1901	151 154,00 €
	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	SARL	300 000,00 €
	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association Loi 1901	3 078 434,00 €
	COURANTS D'ART HEMISPHERES	COURANTS D'ART HEMISPHERES	Association Loi 1901	90 000,00 €
	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association Loi 1901	209 800,00 €
	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION	Association Loi 1901	759 059,00 €
	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association Loi 1901	292 757,00 €
	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association Loi 1901	113 551,00 €
	GRUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	GRUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association Loi 1901	1 821 773,00 €
	ILLOT SAINT JACQUES PETITS	ILLOT SAINT JACQUES PETITS	Association Loi 1901	111 994,00 €
JEUNESSE 2000	JEUNESSE 2000	Association Loi 1901	396 919,00 €	

Accusé de réception en préfecture  
74-219740115-20141120-14720-5-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> ...	KREOLIDE	KREOLIDE	Association Loi 1901	101 000,00 €
	L'UNIVERS DES LAPINOUS	L'UNIVERS DES LAPINOUS	Association Loi 1901	84 237,00 €
	LA LANTERNE MAGIQUE	LA LANTERNE MAGIQUE	Association Loi 1901	97 500,00 €
	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association Loi 1901	253 214,00 €
	MISSION LOCALE NORD (MLN)	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association Loi 1901	509 300,00 €
	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association Loi 1901	276 200,00 €
	RUN ACTION	RUN ACTION	Association Loi 1901	398 358,00 €
	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association Loi 1901	77 420,00 €
	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association Loi 1901	1 750 901,00 €
	Autres	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement Public
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)		CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement Public	8 840 000,00 €

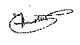
(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14720-5-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014  
  
Gilbert ANNETTE

ARRETE DES SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 55  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour  
contre  
abstentions

55  
107  
107

Date de convocation du Conseil Municipal  
21 novembre 2014

Budget principal, Décision Modificative n° 3/ 2014,  
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 29 novembre 2014

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en septième séance annuelle,  
à Saint-Denis, le 29 novembre 2014

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés



*[The main body of the document contains numerous handwritten signatures and initials, including names like 'Dha', 'PN', and 'Dess'. Some signatures are crossed out with horizontal lines.]*

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

*[Handwritten signature]*

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014  
*[Signature]*  
Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture  
974200740145-04-1720-14720-6-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014